



Commission extension du mercredi 2 septembre 2015

Présents :

Vilayvanh Lefebvre : Présidente du CoGes
Mickaël Benguigui : Trésorier
Jérôme Carujo : Attaché pour le français
Jean-Paul Chanal Enseignant
Serge Doussantousse : Parent
Saïd El Moutaoukil : DAF
Olivier Gilard : Parent
Dominique Goduel : Adjoint du proviseur
Sébastien Mathey : Proviseur
Cédric Paga : Enseignant
Gilles Pottier : Parent élu

- 1) **Validation de l'ordre du jour.**
- 2) **Secrétaire de séance :** Sébastien Mathey.
- 3) **Rappel sur le budget et subvention. Rappel du coût estimatif du projet prévu pour la réalisation du plan de financement.**

Coût **maximum** des travaux : 3,7 M\$

Coût total avec **maximum** les honoraires : 4,3 M\$ déclinés comme suit :

- Emprunt : 2,8 M\$ (augmentation des frais de 7% jusqu'en septembre 2017 puis 5%)
- Apport sur fonds propres : 800 000 \$
- Subvention demandée à l'AEFE : 700 000 \$

Un rappel est fait sur la nécessité de maîtriser les coûts et le poids important du coût lors de la sélection du maître d'œuvre.

Il est demandé de conserver une veille avec notre interlocuteur au département du plan et de l'urbanisme (Dr Aphisayadeth) afin de connaître l'état d'avancement du projet de voirie aux abords du futur établissement.

- 4) **Dates des prochaines échéances :**
 - a. 30 septembre : fin des questions des équipes présélectionnées pour la maîtrise d'œuvre
 - b. 14 octobre : retour des esquisses
 - c. 17 novembre : présentation d'esquisses par les 3 équipes sélectionnées
 - d. Autour du 17 novembre : rencontre du programmiste et du(des) AMO présélectionné(s)
- 5) **Programme / étude géotechnique / phasage :**
 - a. Le document de consultation donne suffisamment d'éléments pour la réalisation des esquisses et du coût des travaux par les architectes
 - b. L'étude géotechnique ne sera finalement pas réalisée par le maître d'ouvrage, mais par le maître d'œuvre au moment de l'APS ; après la prévision d'implantation des bâtiments
 - c. Il est décidé que le projet ne doit pas être phasé et que le coût des travaux doit englober l'ensemble des éléments du programme et la piscine.



LYCEE FRANCAIS JOSUE-HOFFET

6) Communication :

- a- Il est décidé **qu'aucune communication informelle** ne doit avoir lieu entre les représentants de la maîtrise d'ouvrage et ceux de la maîtrise d'œuvre autrement que par écrit et par l'intermédiaire du DAF. Les réponses seront alors écrites et données à tous les candidats **après consultation de la commission extension**.
- b- Un encart dans la lettre hebdomadaire sera fait pour recruter d'éventuels nouveaux parents pour participer à la commission extension. Il est établi que les autres parents n'auront pas d'avis à donner pour le choix final du maître d'œuvre.
- c- Les autres détails de la communication n'ont pas été arrêtés.
- d- Projet de réponse aux questions (en rouge) d'un des candidats :

1/ Concernant le Budget : on fixe le projet d'esquisse sur 3,7 millions d'USD et non pas sur 2,5 Millions d'USD acquis à l'heure actuelle ?

Le coût maximum est bien de 3,7 M\$. En revanche nous insistons à nouveau sur la bienveillance avec laquelle seront étudiées les propositions inférieures lors du choix définitif de l'équipe en charge de la maîtrise d'œuvre. Nous profitons de cette question pour préciser la réponse à la question 8 envoyée ce lundi : l'exonération ne concerne que les droits de douane sur les matériaux importés (en référence aux 2 notes verbales du MAE laotien).

2/ Le projet est seulement phasé pour la salle amphithéâtre et non pas comme entendu lors de la visite de site par les salles de classes pour 300 élèves (contre 420 dans le programme) et les terrains de sport qui viendront dans un deuxième temps (hors piscine) ? cela va-t-il donc inclure un phasage du budget en 2 temps, c'est à dire l'école sans amphithéâtre dans un premier temps puis une l'estimation du prix de construction de l'amphithéâtre ?

Après réunion de la commission extension et compte tenu du coût total important, TOUS les éléments du projet devraient figurer dans l'esquisse et tenir dans l'enveloppe de 3,7M\$. Cela comprend donc l'amphithéâtre et la piscine. Il n'y a donc aucun phasage à prévoir. Cela annule et remplace la réponse à la question 2.

3/ Concernant la présentation orale , sur quelle format allons nous nous baser ?

les panneaux A0, le power point ? est ce que d'autres documents supports sont autorisé pour la présentation type maquette , vidéo - animation etc ...

Il est laissé libre choix aux candidats pour présenter, sur tous les supports qu'ils jugeront opportuns, leur projet.

Pour mémoire, le rendu des esquisses se fera le 14 octobre au plus tard dans les conditions déjà indiquées. La présentation se fera le 17 novembre en présence de notre programmiste.

L'étude géotechnique sera réalisée par l'équipe gagnante au moment de l'APS. Enfin, toutes les questions des candidats, toujours écrites et adressées au DAF, devront être envoyées au plus tard le 30 septembre.